

LE GRAND NANCY VOUS AIDE À ACQUÉRIR UN RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

Une subvention de 50% du coût est accordée pour l'achat
d'un récupérateur d'eaux pluviales

La subvention est plafonnée à 50 euros pour un système de récupération de 300 litres et de ses équipements éventuels.

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2019-2020



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL
—
FACE
AU CLIMAT
ON A TOUS
UN RÔLE
À JOUER
—

POUR ÉCONOMISER L'EAU, ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES !

métropole
GrandNancy

La Métropole du Grand Nancy s'est engagée à travers son agenda 21, puis son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de lutte contre le dérèglement climatique.

Afin d'associer la population à cet engagement, il a été décidé de promouvoir l'acquisition de récupérateurs d'eaux pluviales hors sol pour un usage extérieur (arrosage).

Les particuliers habitant sur le territoire du Grand Nancy ainsi que les coopératives scolaires des écoles, les communes, les associations ou tout autre organisme en charge de jardins familiaux, partagés ou pédagogiques, les bailleurs sociaux installant des systèmes de récupération d'eau de pluie sur le territoire du Grand Nancy et qui en font la demande, peuvent bénéficier d'une subvention à hauteur de 50 % du coût TTC de l'équipement de récupération d'eau de pluie de 300 litres minimum et de ses accessoires éventuels (socle, robinet, kit de raccordement).

La subvention totale est plafonnée à 50€ par équipement.

Comment faire ?

Pour bénéficier de cette aide, il vous suffit :

- ▶ de faire l'acquisition de votre équipement dans le commerce de votre choix,
- ▶ d'obtenir une facture nominative comportant, outre votre nom, le montant de(s) équipement(s) acquis et la date de paiement, le nom et adresse du magasin et le descriptif du matériel (volume du ou des récupérateurs et accessoires éventuels).
(Toutes ces mentions sont obligatoires pour bénéficier de la subvention).
- ▶ d'adresser le dossier de demande de subvention comprenant les pièces suivantes :
 - un courrier de demande d'aide (selon modèle en page 4),
 - la facture originale acquittée,
 - un justificatif de domicile (facture d'eau, d'énergie, avis d'imposition,...).
 - un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur

Par courrier à :

Métropole du Grand Nancy
Direction Énergie et Climat
22-24 viaduc Kennedy - CO 36
54 035 Nancy Cedex

Par mail en format pdf à :

energie-climat@grandnancy.eu

Après instruction du dossier, la subvention vous sera versée par virement bancaire.

Renseignements complémentaires

Pour toute demande d'information, contactez :

▶ Maison de l'Habitat et du Développement Durable
22-24 viaduc Kennedy - Esplanade Philippe Seguin
54035 Nancy cedex
Tél : 03 54 50 20 40

▶ Direction Énergie-Climat du Grand Nancy
22-24, viaduc Kennedy à Nancy
Tél : 03 54 50 21 39

Le dossier et le règlement complet peuvent être téléchargés sur le site Internet du Grand Nancy (www.grandnancy.eu - services en ligne - subvention /aides).

Communes de la Métropole du Grand Nancy

Art-sur-Meurthe - Dommartemont - Essey-Lès-Nancy - Fléville-devant-Nancy - Heillecourt - Houdemont - Jarville-la-Malgrange - Laneuveville-devant Nancy - Laxou - Ludres - Malzéville - Maxéville - Nancy - Pulnoy - Saint-Max - Saulxures-lès-Nancy - Seichamps - Tomblaine - Vandœuvre-lès-Nancy - Villers-lès-Nancy.

Règlement 2019-2020 relatif à l'octroi d'une subvention

Article 1

Dans les limites des crédits budgétaires prévus à cet effet, la Métropole du Grand Nancy peut accorder aux :

- particuliers,
- communes,
- coopératives scolaires,
- associations ou tout autre organisme en charge de jardins familiaux, partagés ou pédagogiques,
- bailleurs sociaux,

une subvention pour l'installation, sur le territoire du Grand Nancy, d'un ou plusieurs équipements de récupération d'eau de pluie hors sol d'une capacité de 300 litres minimum et de ses accessoires éventuels (socle, robinet, kit de raccordement).

Article 2

Cette subvention concerne le matériel destiné à un usage de l'eau en extérieur exclusivement (arrosage de jardin, nettoyage d'outils, lavage de terrasse...).

Article 3

La subvention est fixée à 50% du montant TTC de l'équipement de récupération, arrondie à l'euro supérieur et plafonnée à 50 €.

Par équipement de récupération il faut entendre un dispositif composé d'une cuve et éventuellement d'un socle, d'un robinet et d'un kit de raccordement.

Article 4

La demande de subvention est adressée à Monsieur le Président de la Métropole du Grand Nancy. Elle doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- un courrier de demande d'aide (selon modèle en page 4),
- la facture originale acquittée, mentionnant :
 - le nom du magasin et son adresse,
 - la date de paiement et le nom du demandeur,
 - le descriptif du matériel (volume du ou des récupérateurs, accessoires éventuels),
- un justificatif de domicile sur le territoire du Grand Nancy (facture eau, énergie...).
- un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur

Article 5

La Métropole du Grand Nancy vérifie la demande et décide d'attribuer la subvention après examen du dossier.

Article 6

La subvention à l'issue de la délibération est payée par virement bancaire au nom du demandeur.

Article 7

Le présent règlement entrera en vigueur à compter des formalités de transmission en Préfecture et de publicité accomplies.

Modèle de courrier de demande d'aide

NOM :
Prénom :
Adresse principale :
Code postal :
Ville :
Téléphone
Courriel :

Monsieur le Président de la Métropole du Grand Nancy
Direction Énergie et Climat
22-24 viaduc Kennedy
C.O. 36
54 035 Nancy Cedex

À....., le.....

Objet : Demande de subvention pour l'achat d'un système de récupération des eaux de pluie.

Monsieur le Président,

Je sollicite l'attribution de la subvention prévue pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie en conformité avec les modalités définies par le règlement du dispositif approuvé par délibération du 23 novembre 2018, dont j'accepte les modalités.

Vous trouverez à l'appui de ma demande l'ensemble des pièces requises :

→ **la facture originale** acquittée mentionnant :

- le nom du magasin et son adresse,
- la date de paiement et le nom du demandeur,
- le descriptif du dispositif de récupération (capacité de 300 litres minimum) et des accessoires éventuels (socle, robinet, kit de raccordement)

→ **un justificatif de domicile (facture d'eau, d'énergie...).**

→ **un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur.**

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire, et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature